

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 6 JUILLET 2019

Etaient présents : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, Andrée LIONNET, André RICHARD, Martine ROBERT, Serge COHADE, Christian BOURDIER, Christian ROYER, Pascal MARTIN, David VIALLET.

Pouvoir : Daniel VAUZELLE a donné pouvoir à Andrée LIONNET

Etaient absentes : Claire VIGOUROUX, Chantal LIOTARD

1. Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.
2. Participation de la commune-employeur à hauteur de 15% du montant de la participation individuelle des agents à la mutuelle santé MNT avec un plafond de 20 €/mois et par agent. Approuvée à l'unanimité
3. Adoptée à l'unanimité la nouvelle convention avec le CDG43 (MNT) qui garantit notamment le maintien de salaire des agents en cas de maladie soit 10 €/mois/agent et 5 €/agent/an pour frais de dossier.
4. Adoptée à l'unanimité l'avenant à la convention gratuite entre la commune et le CD 43 pour une durée de 2 ans qui prévoit entre autres : prêt de livres, CD, jeux, formation, animation...
5. **Communauté de Communes :**
  - Adoptée à l'unanimité, l'adhésion à la CCRHA de la commune de St Pal de Senouire qui souhaite quitter la Communauté de communes du Puy en Velay.
  - Adoptée à l'unanimité, la restitution par la communauté de communes aux communes de la compétence **Garderie périscolaire** comme c'était le cas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  - Adoptée à l'unanimité la proposition de M le Maire de Siaugues-Ste- Marie pour améliorer la représentativité des communes au sein de la prochaine assemblée communautaire car la répartition dite de « Droit Commun » ferait perdre un siège de conseiller communautaire à notre commune. Ce nombre de conseillers est figé par la loi à 1 conseiller communautaire pour un certain nombre de « petites » communes donc M le Maire propose de rajouter un conseiller communautaire à 4 communes sur lesquelles cette répartition peut être modulée sans pour cela modifier le nombre de conseillers des communes plus importantes. Ainsi le conseil municipal adopte la répartition dite « d'accord local » prévoyant + 1 siège pour les communes de Siaugues-Ste-Marie, Chanteuges, Salzuit et Saint Georges D'Aurac.
6. **Avenants au marché de travaux de la Maison Médicale portant sur les lots :**
  - Lot N°6 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultation : Mise en place d'un système d'ouverture automatique de la porte d'entrée.
  - Lot N° 7 : travaux de menuiseries intérieures : modification de la finition des portes de placards, aménagements de placards sous évier, aménagements de grands placards non prévus initialement dans les cabinets kinés et médecin. .

Ces avenants sont adoptés à l'unanimité.

### 7. **Travaux et projets :**

**7-1 : Voirie :** aménagement du parking du camping en goudron tri-couche 3 913.00 € HT. Adopté à l'unanimité

## **7-2 : Projet de réhabilitation du vieux moulin :**

Validation après Présentation de l'Avant -Projet Définitif et du plan de financement avec autorisation donnée à M le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du CD43 dans le cadre du contrat 43-11 passé avec les territoires, soit 15% ou 14 180 € d'un montant de travaux, d'acquisition d'agrès et de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 94 537 € HT. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce projet : demande de PC, lancement de la consultation des entreprises...

## **7-3 : Participation de la commune à la construction de pavillons par l'OPAC**

Sollicité par la commune pour la construction de pavillons sur le lotissement communal « Les Condamines 2 », l'OPAC ne peut envisager la faisabilité de cette opération que dans le cas d'une cession gratuite des terrains et d'une participation à hauteur de 15 K€ par pavillon de la part de la commune.

Comme pour les différentes opérations de ce type conduites jusqu'à présent sur le bourg, celle-ci permettrait d'augmenter l'offre locative, de permettre à des familles souhaitant s'installer sur notre commune de faire l'acquisition de logements à des tarifs intéressants lors de la mise en vente des pavillons Par ailleurs, comme doit le faire n'importe quel porteur de projet de construction, l'OPAC devrait respecter le règlement du lotissement dans la mise en œuvre de son projet.

Après en avoir débattu et sous réserve que l'OPAC associe le conseil au cours de l'élaboration du projet et notamment sur l'aspect de son intégration paysagère, le conseil municipal adopte ce principe de participation communale. Pour : 6, Abstention : 5, contre : 1.

8. Adopté à l'unanimité le soutien au service public de l'ONF pour une meilleure gestion de l'espace et des essences, l'arrêt des suppressions d'emplois, freiner la désertification du milieu rural...

9-1 : Adopté à l'unanimité le nouveau règlement de l'utilisation de la salle des P'tites Canailles avec quelques modifications suite aux propositions des membres du Conseil.

9-2 : Adopté à l'unanimité l'adhésion pour 50 € par an au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne qui intervient notamment sur le marais de Limagne.

## **10. Divers**

- Départ au 1<sup>er</sup> septembre 2019, suite à sa demande de mutation, de l'agent communal chargé de l'agence postale et de la communication : mise à jour du site internet, gestion du panneau lumineux, confection du journal communal et de l'agenda des manifestations.... L'offre d'emploi pour ce mi-temps est parue sur plusieurs supports et la commission chargée du recrutement recevra les candidats pré-retenus pour une embauche en tuilage avec l'agent titulaire à partir du 19 août.

- Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'engager leur réflexion pour pouvoir donner en octobre leur position en vue des prochaines élections municipales de 2020.